



Démarche Aménagement Urbain et Plantes Indigènes (DAUPI)

Localisation :
La Réunion (974)

Porteur principal : Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin (CBN & CPIE Mascarin)

Contact :

lgigord@cbnm.org - 00 262 24 79 21 – 00 692 77 19 06

Description du projet :

Développer des outils adaptés au transfert d'une capacité d'expertise technique et scientifique à travers une démarche compatible avec le respect des espèces dans leurs milieux naturels selon le plan d'actions ci-dessous qui se décompose en deux PHASES :

- PHASE 1 : Proposer une démarche participative partagée, encadrée et coordonnée ; Fournir aux professionnels des outils permettant de choisir et produire des espèces indigènes adaptées pour des aménagements urbains et péri-urbains ; Renforcer un réseau d'arboretums sur le territoire pour répondre à la demande en semences d'espèces indigènes; Elaborer une charte d'utilisation de ces espèces avec la création d'une labellisation (marque déposée)
- PHASE 2 : Développer une plate-forme WEB dédiée à la DAUPI avec un accès conventionné ; Préfigurer une banque de semences ; Utiliser le dispositif pour communiquer et sensibiliser sur les enjeux de conservation de la flore et des habitats de La Réunion

La réalisation de PHASE 1 est indépendante de la PHASE 2. La première permet la mise en œuvre de la DAUPI, la seconde optimiserait cette-dernière.

Constats/enjeux :

- Problématique concernant la totalité du territoire insulaire de La Réunion, cadre optimal pour une démarche innovante
- Point chaud de biodiversité mondiale (label UNESCO), taux d'endémisme exceptionnel
- Flore sensible et en danger (IUCN, 2010), menaces croissantes sur le maintien de la biodiversité, rôle significatif des espèces exotiques envahissantes
- Forte demande sociétale pour l'utilisation d'espèces indigènes, nombreuses filières concernées (aménageurs, architectes paysagistes, pépiniéristes, horticulteurs...), risque de dérives écologiques (pressions de prélèvement sur milieux naturels)

Objectifs du projet :

- Préserver la biodiversité en limitant l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes sur le territoire en favorisant l'utilisation d'espèces indigènes (ou d'espèces exotiques non envahissantes)
- Favoriser le développement économique des filières concernées en augmentant leur activité et leur productivité, source de création d'emplois et de développement d'une démarche potentielle à l'exportation
- Utiliser la démarche comme un tremplin pédagogique pour une meilleure sensibilisation de l'ensemble de la population réunionnaise aux enjeux stratégiques de conservation du patrimoine naturel





Résultats attendus :

En matière de conservation

Bien que ce projet n'ait aucune vocation directe en matière de conservation *sensu stricto*, dans la mesure où il ne concerne nullement les espaces naturels, les bénéfices indirects en matière de conservation sont multiples et interactifs :

- Le développement d'une filière locale de production d'espèces indigènes à des fins de plantations dans les espaces publics et privés urbains et péri-urbains s'accompagnera d'une diminution de l'utilisation d'espèces exotiques envahissantes et potentiellement envahissantes dans les dits espaces. Ceci devrait significativement diminuer les pressions négatives liées à la dispersion de semences de ces espèces et espaces vers les espaces naturels.
- L'utilisation d'espèces indigènes dans les aménagements urbains devrait permettre d'optimiser l'appropriation par les acteurs locaux, dont la population, des enjeux indirects de conservation sur le territoire. Cela pourrait faciliter la mise en œuvre de la stratégie de conservation de la flore et des habitats de La Réunion.
- La constitution de zones tampons entre les zones urbanisées et les milieux semi-naturels.

Sur le plan économique

L'engouement des réunionnais pour les plantes endémiques n'a fait que croître au cours de ces 20 dernières années. Il s'est tellement amplifié que les demandes d'assistance technique et scientifique pour la fourniture de semences et la multiplication d'espèces indigènes venant aussi bien des aménageurs privés et institutionnels, des pépiniéristes que de la population réunionnaise se sont multipliées de manière exponentielle.

Le projet proposé répond donc à une forte demande sociétale et le développement d'une filière locale dans le cadre de la DAUPI aura sans aucun doute des effets bénéfiques en matière économique à travers :

- Une structuration et un renforcement de la filière de production d'espèces indigènes avec des effets bénéfiques sur de nombreux corps de métiers (pépiniéristes, horticulteurs, architectes paysagistes, aménageurs, génie écologique, ingénierie, formation...);
- La création d'emplois à travers une meilleure formation des agents de terrain dont les « emplois verts » qui sont nombreux sur le territoire ;
- Un élargement plus efficace des collectivités, en particulier les communautés de communes et les communes, en terme d'actions sur les espaces péri-urbains et semi-naturels (exemple : action ARS lutte anti-vectorielle à travers le « nettoyage » des ravines par une lutte contre les EEEs) ;
- Une diminution à terme des coûts engendrés par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Pietras, 2010) ;
- Une diminution des coûts engendrés par la production d'espèces exotiques et l'entretien des aménagements (coût à l'importation, coûts de semences, coûts à l'entretien, coûts de la lutte contre des parasites et ravageurs...) par rapport à des espèces indigènes.

Partenaires associés :

Professionnels (aménageurs, pépiniéristes, horticulteurs, architectes paysagistes,...); Etat et collectivités territoriales (DEAL, Département, Région, communautés de communes); gestionnaires d'espaces naturels (Parc national, ONF, gestionnaires des ENS,...); scientifiques (Université de La Réunion, CIRAD,...); formateurs et enseignants.

Partenaires déclarés au moment de la soumission du projet

(1) Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière Légumière et HORTicole - ARMEFHOR (Jacques Fillatre : jacques.fillatre@armefhor.fr); (2) Société d'aménagement, entretien de jardins et parcs, production et commercialisation de graines Barbadine (Jean-Jacques Segalen : info@barbadine.com); (3) Bureau d'étude Duteih-Perrau Urbanisme et Environnement (Thierry Perrau : dp.urba@wanadoo.fr); (4) Bureau d'étude BIOTOPE (Mathieu Souquet : msouquet@biotope.fr); (5) Société SAPEF et Pépinière du Théâtre (Stéphane LACROIX : s.lacroix@groupefages.com); (6) Bureau d'étude ASCONIT (Gilles Mounot : gilles.moynot@asconit.com)